

B 26715 F ④

157 B. P. 30810

Stéphan Dugast

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 267-15

Cote : B

# Déterminations économiques versus fondements symboliques : la chefferie de Bassar\*

Le projet de recherche entrepris consistait à étudier les conditions de l'émergence et du développement de la chefferie de Bassar — la plus importante du pays du même nom, au Nord-Togo — jusqu'au degré de centralisation atteint à la veille de la colonisation européenne. Les avis divergents des auteurs ayant travaillé sur ces questions invitaient dans un premier temps à considérer de près leurs arguments ainsi que les matériaux sur lesquels ceux-ci s'appuient. Nous nous proposons ensuite de prolonger l'investigation dans des domaines peu abordés jusque-là afin de présenter un tableau plus complet de l'institution, intégrant aussi bien les facteurs économiques et les éléments proprement politiques que les aspects symboliques.

Deux chercheurs, B. Martinelli (1982) et P. de Barros (1985), se sont attachés à l'étude de l'industrie métallurgique de la région, l'une des plus importantes de l'Afrique de l'Ouest précoloniale (cf. Barros 1986), et ont présenté la chefferie de Bassar comme un produit des effets combinés d'une forte production artisanale locale et du commerce à longue distance. Selon Martinelli (1982), ce commerce aurait d'ailleurs été attiré dans cette zone par la prospérité économique induite par la production métallurgique. C'est par des prélèvements directs de deux types que la chefferie aurait consolidé ses assises économiques et se serait développée : en premier lieu, sous forme de tributs exigés de la part des communautés sujettes et, avant tout, des communautés de métallurgistes, fournissant outils et armes nécessaires à l'expansion économique des détenteurs du pouvoir (*ibid.* : 17) ; en second lieu, sous forme de taxes imposées aux commerçants haoussa de la route de la kola (*ibid.* : 81-82). Par ailleurs, une certaine stratification sociale, « dominée par un clan de chasseurs guerriers à prétention hégémoniste » (*ibid.* : 18), aurait vu le jour du fait que les chefs de quartier de Bassar auraient réussi à se procurer plus aisément des biens de prestige en prenant part au commerce interethnique (distinct du

\* Rapport de mission (bourse jeune-chercheur). Cette recherche s'inscrit dans un cadre plus vaste qui porte en premier lieu sur l'histoire sociale de l'agglomération de Bassar (Togo). L'étude de la chefferie, objet de cette mission, doit permettre plus largement d'estimer le rôle que les institutions politiques traditionnelles ont eu dans la structuration de l'agglomération précoloniale ainsi que sur ce qu'il en reste dans l'organisation sociale contemporaine. Avant cette mission, deux séjours ont été effectués sur le terrain : le premier, financé par l'ORSTOM, a eu une durée effective de quinze mois, répartis entre novembre 1984 et juin 1986 ; le second s'est déroulé d'avril à août 1987. La Fondation Fyssen m'apporte actuellement son soutien pour l'étude des représentations du pouvoir et du symbolisme de la chefferie.

commerce à longue distance qui restait le monopole des commerçants hausa), lui aussi stimulé par la production métallurgique locale (*ibid.* : 81, 86, 88-89).

La puissance atteinte par la chefferie à l'aube de la colonisation aurait été, quant à elle, soumise à des fluctuations résultant de l'action de deux forces contraires. L'une, expansionniste, serait principalement l'effet de la volonté d'hégémonie des détenteurs du pouvoir, qui auraient trouvé, dans la prospérité économique due à l'activité métallurgique, les conditions matérielles nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. L'autre, sécessionniste, proviendrait de la combinaison de facteurs de deux ordres : d'une part, la volonté d'autonomie des communautés soumises et surtout l'opposition des États voisins, « peu enclins à laisser se constituer, dans leur principale zone d'approvisionnement en fer, une royauté centralisée » (*ibid.* : 23), et d'autre part la division des intérêts économiques constitués par les marchés qui auraient joué le rôle de forces de fission politique du fait des incessants conflits qu'ils auraient engendrés. La puissance atteinte dans les périodes d'expansion maximale aurait été considérable puisque la zone contrôlée aurait couvert la totalité du pays bassar. Cependant, peu avant l'arrivée des Allemands, les forces de fission l'auraient emporté et l'influence de la chefferie aurait été fortement réduite (*ibid.* : 18, 20, 23-24, 98-105).

Bien que reprenant à son compte des idées voisines de celles de Martinelli, Barros reste plus prudent dans leur formulation. Il affirme à maintes reprises (1985 : xxv, 66, 68, 443) que des recherches plus approfondies seraient nécessaires afin de les étayer. Outre ces précautions, qui le distinguent de Martinelli, il y a lieu de signaler certaines différences dans la présentation qu'il donne des phénomènes responsables du développement de la chefferie. Selon Barros, l'amorce de la centralisation politique est vraisemblablement une réaction aux raids esclavagistes ainsi qu'aux menaces d'invasion de la part des royaumes voisins, tyokossi et dagomba en particulier. C'est ensuite le profit tiré du commerce à longue distance, au moyen de taxes, qui aurait renforcé le processus<sup>1</sup>. Mais, se démarquant de Martinelli, il reste réservé sur la question de la part à attribuer au contrôle des échanges interethniques centrés sur le fer (*ibid.* : 66), tout comme sur celle de l'existence réelle de tributs spécifiques imposés aux communautés de métallurgistes. Cependant, ces réserves (que lui imposent ses données de terrain) n'excluent pas à ses yeux qu'en poussant l'investigation plus loin, on puisse établir que l'intensification de la production de fer ait, elle aussi, joué un rôle dans l'émergence de la chefferie (Barros 1985 : 443-444 ; 1988 : 107, 110). En particulier, bien qu'il soit plus explicite que son prédécesseur sur les revenus du chef<sup>2</sup>, il reconnaît que manquent les précisions qui permettraient d'apprécier la part relative de chacun des registres, notamment ceux ayant trait à la production et à la commercialisation des objets de fer.

Sur la question du degré de centralisation atteint, Barros est à nouveau plus hésitant que Martinelli : comme ce dernier, il pense que la puissance de la chefferie a été affectée par les conflits qui ont marqué la période précédant l'arrivée des Allemands (1985 : 304-305 ; 1986 : 168), mais il répugne à admettre que le chef de

1. BARROS 1985 : 66, 335, 443-444 ; 1986 : 166-167 ; 1988 : 107. Au terme de son imposant travail, Barros en arrive à des affirmations encore plus hésitantes et nuancées : tout en maintenant que l'idée de l'existence de taxes sur les caravanes et sur les transactions de marché lui paraît « raisonnable », il avoue ne pas avoir été en mesure de confirmer dans ses enquêtes les informations présentées par MARTINELLI (1982 : 81) faisant état de taxes réglées en barres de sel (BARROS 1985 : 444, n. 48 ; voir aussi 1988 : III, n. 4).
2. Ceci aurait inclus les frais de justice, le prélèvement de tributs en nature (ignames), en travail (dans les champs du chef), une partie des produits de la chasse, du butin, et, vraisemblablement, les taxes sur les caravanes, sur les marchés locaux et le tribut perçu en nature sur les fondeurs et les forgerons (BARROS 1985 : 67-68).

Bassar ait jamais pu exercer le moindre contrôle sur les régions les plus excentrées du pays bassar (1985 : 67), tout en reconnaissant une fois de plus que la question reste ouverte<sup>3</sup>. Par ailleurs, il mentionne (*ibid.*) le caractère modeste de l'appareil administratif de la chefferie (limité à un conseil d'anciens se réunissant de façon occasionnelle) ainsi que l'absence totale de police et de titres héréditaires. Mais en dépit de cette constatation, il affirme que le chef avait les moyens (la simple autorité ?) d'assurer la protection des caravanes de commerçants en contrepartie de taxes ou de cadeaux (*ibid.* : 66).

Auparavant, un autre chercheur (Gbikpi-Benissan 1976), qui n'avait prêté qu'une attention secondaire à l'industrie du fer pour se concentrer sur l'étude du système politique, avait émis un avis tout différent sur cette question du degré de centralisation. Fondant ses analyses sur les discours des principaux intéressés, il concluait que l'institution de la chefferie, investie d'un rôle sacré, n'était qu'un moyen de masquer la réalité du pouvoir, détenu en fait par l'assemblée des hommes âgés, qui perpétuaient de cette manière leur exploitation économique des hommes jeunes, seuls véritables producteurs (*ibid.* : 167). Pourtant, Gbikpi-Benissan ne dénie pas à la production métallurgique tout effet centralisateur : il affirme même qu'il semble « que le pouvoir politique ait réussi à contrôler et à récupérer pour lui cette source possible de différenciation socio-économique ». Mais, selon lui, un tel phénomène n'est pas allé jusqu'à entraîner « un bouleversement des institutions politiques », en raison essentiellement du maintien de la relative indépendance des quartiers (qui tirent profit de leur disposition spatiale en nébuleuse) vis-à-vis de l'autorité centrale (*ibid.* : 233-235).

Les divergences constatées entre ces auteurs provenant pour l'essentiel de différences dans la manière d'aborder la question de la nature du pouvoir central (les deux premiers, de par l'intérêt qu'ils portent à la métallurgie, trop attachés à faire apparaître la chefferie comme le simple résultat direct de conditions économiques, le troisième limité dans ses données aux seuls discours), il convenait que toute nouvelle recherche dans ce domaine ne soit entreprise qu'à la condition d'élargir au maximum l'éventail des données.

Le premier séjour sur le terrain avait déjà révélé que le problème du pouvoir ne se limitait pas à la chefferie *stricto sensu* et que celle-ci était beaucoup moins monolithique que les études menées jusque-là ne le laissaient supposer : il y a, à l'intérieur du clan détenteur du pouvoir, un partage très subtil des compétences rituelles, qui souligne la relative dépendance du souverain, contraint de s'assurer le soutien de plusieurs groupes pour ne pas se trouver paralysé. Par ailleurs, ces informations relatives à la nature du pouvoir de la chefferie avaient été complétées par d'autres portant sur les facteurs susceptibles d'avoir concouru à sa formation : les hypothèses concernant les effets des prélèvements effectués par l'autorité centrale sur les communautés sujettes comme sur les commerçants de la route de la kola avaient alors été infirmées. En effet, il avait pu être établi que le tribut versé par la population se limitait à des prestations en main-d'œuvre d'une durée extrêmement limitée et à la remise d'une partie du gibier abattu à la chasse, redevances dont le rôle était bien plus symbolique qu'économique<sup>4</sup> ; d'autre part, il avait été constaté qu'aucune taxe n'était perçue auprès des commerçants hausa, ce qui exclut tout effet *direct* du commerce à longue distance sur le renforcement de la chefferie.

3. Dans un article qui vient de paraître, BARROS (1988 : 111) nie cette fois ouvertement une telle assertion : « Bandjeli, the most important production centre with the richest ores, was never under the suzerainty of the chief of Bassar ».
4. Symbolique non seulement en tant que forme d'expression d'un rapport politique, comme E. TERRAY l'a fait remarquer dans le cas du royaume abron (1982 : 259), mais aussi au sens où les catégories sur lesquelles est bâti ce système de redevances sont celles du symbolisme bassar.

Cependant, sur ces deux questions du partage des compétences rituelles au sein du clan du chef et des facteurs économiques susceptibles d'être à l'origine de l'institution, les informations recueillies au cours de ce premier séjour restaient de portée limitée : si elles suffisaient à diriger l'attention vers des domaines négligés jusque-là, elles ne permettaient pas encore l'élaboration d'un schéma explicatif nouveau. Il convenait par conséquent de compléter l'investigation en s'engageant plus avant dans ces directions, sans omettre de joindre au tableau les phénomènes d'ordre proprement politique ainsi que les données de l'histoire.

L'absence à peu près totale d'études portant sur la dimension symbolique du pouvoir dans cette société, ne permettait pas de disposer d'éléments susceptibles de guider l'exploration dans cette voie. La démarche adoptée a donc consisté simplement à s'attacher à obtenir une meilleure compréhension de la division des fonctions rituelles qui semblaient imposer ses limites au pouvoir du chef. En revanche, en ce qui concerne les aspects économiques, les recherches déjà engagées avaient permis de mieux circonscrire le domaine d'investigation. En particulier, les données que nous avions rassemblées nous invitaient à aller au-delà des interrogations des précédents auteurs en suggérant qu'une attention particulière devait être accordée aux effets indirects du commerce à longue distance, tels qu'ils ont pu notamment être mis en évidence dans le cas des royaumes abron et asante par E. Terray (1974) : il s'agissait dès lors de savoir si le souverain et ses proches détenaient des privilèges particuliers qui leur permettaient de s'engager plus que d'autres dans le commerce à longue distance et donc de s'en réserver l'essentiel des avantages ; ou encore, si, à travers l'institution de l'esclavage, en s'octroyant la plus grande part des esclaves, en leur conférant de surcroît un statut particulier et en leur affectant des tâches déterminées, en vue de la production de biens destinés à être écoulés dans le commerce à longue distance, ils ne s'attribuaient pas les moyens de puiser indirectement dans ce commerce les revenus nécessaires à leur entreprise politique<sup>5</sup>.

## Économie politique de la chefferie de Bassar

Les enquêtes de terrain de cette dernière mission se sont déroulées du 16 novembre 1987 au 8 février 1988, moment le plus propice à l'observation des principaux rituels. Cette période correspond au début de la saison sèche, lorsque le sorgho, la céréale la plus importante, est récolté. A cette occasion ont lieu les cérémonies d'offrande des prémices aux principales divinités, célébrées par chaque communauté clanique, indépendamment des autres. Les rites accomplis à cette occasion par les membres du groupe clanique du chef ont fait l'objet d'une observation minutieuse, suivie d'entretiens approfondis. Nous avons pu ainsi rassembler une quantité importante d'informations sur le partage des fonctions rituelles au sein de ce groupe, de même que sur la structure de leur répartition. La nature et la forme de l'équilibre des pouvoirs ont pu alors être précisées. Les questions relatives aux autres aspects, ont été abordés au cours d'entretiens, avec le souci d'enregistrer le plus grand nombre possible de versions.

En attendant que le dépouillement complet des données recueillies permette leur analyse puis leur confrontation aux conclusions des autres auteurs, une présentation sommaire des premiers résultats peut être esquissée.

5. Le thème de l'esclavage a pourtant été abordé dans chacun des travaux cités, mais sous un angle avant tout descriptif qui, ainsi détaché de toute problématique réelle, a surtout valeur d'illustration. Par ailleurs, la diversité des présentations adoptées selon les auteurs interdit tout usage de leurs données sans vérification complémentaire sur le terrain.

Les enquêtes relatives aux aspects économiques ont révélé le faible poids de ceux-ci. Aucun des liens postulés par les auteurs mentionnés entre la production métallurgique, l'intensification des échanges (qui ne se limitaient pas, rappelons-le, à ceux qu'engendrait le commerce à longue distance) et la centralisation du pouvoir politique n'a pu être confirmé. En ce qui concerne le lien entre ces deux derniers éléments, il est apparu que les détenteurs du pouvoir ne tiraient aucun profit, non seulement direct, mais aussi indirect, du commerce à longue distance. Ces différents points méritent d'être développés.

La production métallurgique s'est, en fait, développée en marge du commerce à longue distance et les interférences entre les deux phénomènes semblent avoir été minimales. L'essentiel du fer et des objets métalliques était vendu directement par les métallurgistes qui avaient constitué leurs propres réseaux, indépendamment de ceux des commerçants hausa. Cette constatation s'applique non seulement aux transactions intérieures au pays bassar, ce qui se conçoit assez facilement, mais aussi aux exportations de fer hors de cette zone<sup>6</sup>, domaine dans lequel les caravanes hausa auraient pu sembler prédisposées à jouer un rôle important, en raison à la fois de l'envergure de leurs déplacements et de la qualité de leur expérience en matière de commerce.

Dans la région qui nous occupe, la production métallurgique concerne trois types distincts de producteurs<sup>7</sup> : des fondeurs qui se chargeaient de l'extraction du minerai de fer et de sa réduction dans des fourneaux afin d'obtenir des loupes de fer brut ; des forgerons d'un premier type qui, grâce à un outillage approprié, étaient capables de purifier ce fer brut et d'en fabriquer des objets métalliques massifs, tels que les outils aratoires ; enfin des forgerons d'un second type, qui se distinguaient des précédents par un outillage et des techniques très différentes (ne leur permettant pas, en particulier, de travailler directement le fer brut), et dont la production portait avant tout sur des objets métalliques de petite taille, exigeant une grande habileté pour leur fabrication<sup>8</sup>. Chacun de ces groupes avait ses propres techniques de commercialisation.

De tous, les fondeurs étaient sans doute les moins engagés dans les activités commerciales : les loupes qu'ils produisaient étaient livrées sur des marchés qui se trouvaient à proximité des sites de réduction et c'étaient les forgerons « du soufflet » qui se déplaçaient pour se procurer eux-mêmes ce fer brut. A ceux-ci se joignaient des forgerons du pays kabyè voisin qui étaient les seuls, parmi les groupes limitrophes, à posséder un outillage semblable leur permettant de travailler eux aussi le fer brut. On peut donc dire qu'une partie de l'exportation du fer bassar leur incombait.

A la différence des fondeurs, les forgerons « du soufflet » avaient une activité commerciale intense. Cette différence peut s'expliquer par, au moins, deux raisons. La première est que la plus grande partie de leur production (les outils aratoires) intéressait, au niveau local, une large clientèle — les cultivateurs, c'est-à-dire la quasi totalité de la population —, de sorte que les réseaux de distribution étaient nécessairement plus complexes que dans le cas précédent où les échanges étaient simplement parties intégrantes d'une même chaîne opératoire technique. La seconde

6. Pour en apprécier l'importance, on se référera aux estimations de P. de BARROS 1985 : 342-354.

7. Si l'on excepte le cas du village de Dimori qui, en raison du déboisement important autour des sites de fonte, consécutif à une production particulièrement intense, s'est spécialisé dans la collecte du bois et la fabrication du charbon — activités qui, ordinairement, reviennent aux groupes de fondeurs (cf. BARROS 1986 : 154, 1988 : 107 ; DUGAST 1986 : 30).

8. Sur les caractéristiques très contrastées, et pourtant méconnues, des deux derniers groupes, voir notre article DUGAST 1986. En référence à ce texte, ces deux groupes seront désormais désignés respectivement comme forgerons « du soufflet » et forgerons de « la pince ».

raison est que le fer purifié se prêtait mieux à l'exportation que les loupes brutes. Non seulement à cause de ses caractéristiques propres (moindre poids, plus grande maniabilité) qui le rendaient plus apte à être transporté sur de longues distances, mais aussi du fait des conditions techno-économiques de l'environnement proche : d'une part, dans cette zone, hormis justement le pays kabyè, toutes les populations voisines possèdent le même type d'instrument aratoire et s'en remettent aux forgerons bassar pour leur fabrication ; d'autre part, les forgerons de ces contrées relèvent tous de la catégorie de « la pince » et sont donc peu qualifiés pour travailler directement le fer brut qui, par conséquent, les intéressent moins que le fer purifié (cf. Dugast 1986 : 50-51).

Enfin, si l'on examine le cas de cette dernière catégorie de métallurgistes (non plus ceux qui se trouvaient dans les régions voisines, mais ceux qui étaient établis en pays bassar<sup>9</sup>), on découvre qu'ils avaient une activité commerciale limitée du fait même des conditions de leur production. Le plus souvent, ils employaient comme matière première les lames usées des outils aratoires : la recherche du produit de base était alors réduite à la collecte des vieux fers de houes auprès des cultivateurs locaux, activité qui, de toute évidence, ne nécessitait pas une organisation commerciale élaborée. Quant aux ventes elles se faisaient souvent dans les mêmes conditions que l'approvisionnement en matière première : ces forgerons, à la différence de ceux « du soufflet » qui étaient regroupés en quartiers importants pour des raisons d'entraide et de coopération qu'impliquaient leurs techniques, étaient largement dispersés au sein de la population. Dès lors, les distances à parcourir pour mettre en présence le producteur et le consommateur étaient minimes. En outre, l'approvisionnement en matière première et l'écoulement de la production n'étaient souvent que les deux faces d'une même transaction : le client qui désirait un objet de fer de petite taille, se présentait chez le forgeron en lui apportant lui-même du vieux métal qu'il avait prélevé sur ses outils usés. Par ailleurs, lorsque les ventes se ralentissaient, certains de ces forgerons partaient s'établir dans un nouveau lieu. De tels déplacements ne peuvent guère être assimilés à une activité commerciale, puisque ce ne sont pas les produits qui sont transportés, mais les outils et autres moyens de production. Le forgeron s'installe avec son matériel dans une nouvelle localité et c'est sur place qu'il va fabriquer puis vendre ou échanger ses produits. Il est clair que cette possibilité de s'établir ailleurs était surtout offerte aux forgerons de cette catégorie parce que leur outillage était peu encombrant et facilement transportable.

On voit par conséquent que l'essentiel du fer exporté hors du pays bassar était soit directement acheté par les Kabyè qui en faisaient l'acquisition sous sa forme brute (loupes), auprès des fondeurs locaux, soit commercialisé, sous sa forme purifiée, par les forgerons « du soufflet ». Dans ce deuxième cas, les transactions étaient effectuées sous deux formes : en premier lieu, sur les marchés locaux, dont quelques-uns ont acquis une réputation notable dans ce domaine et qui attiraient les forgerons ou les cultivateurs des régions voisines, et, en second lieu, jusqu'aux zones potentiellement intéressées pour lesquelles de petites caravanes étaient constituées.

Cette autonomie des échanges centrés sur le fer par rapport au commerce à longue distance montre qu'un lien entre ce dernier et la production métallurgique n'a pas lieu d'être établi. Rien n'indique en effet que le passage de la route de la kola par le pays bassar ait stimulé la production de fer (Barros 1985 : 337, Martinelli 1982 :

9. Outre le cas présenté à titre d'exemple dans notre article, il existait encore au moins deux autres groupes dans l'agglomération de Bassar, deux également dans le village de Kalanga (à 9 km à l'ouest de Bassar), deux à Kabou (23 km au nord de Bassar), un à Sara (à 2 km de Kabou), un à Dimori et enfin trois (Sansal, Bikulkpambi, Bilimili) dans le voisinage de Bandjeli, en plein cœur de la plus importante « smelting zone » (BARROS 1985 : 200) du pays bassar.

70-71), ni que celle-ci ait attiré les caravanes hausa, qui auraient alors modifié leur parcours pour y intégrer les marchés bassar<sup>10</sup>.

Pas davantage fondée nous paraît être l'affirmation d'une relation entre le développement des échanges et du trafic commercial et la fondation de la chefferie de Bassar, à partir de la perception de péages sur les caravanes ou de taxes sur les opérations de marché. En ce qui concerne ces dernières, nos informateurs affirment dans leur quasi-totalité que le seul prélèvement opéré par les représentants du clan du chef sur le marché le plus important de l'agglomération n'était effectué qu'une fois l'an, à l'issue des cérémonies de libation de la boisson du nouveau mil aux principales divinités de ce clan. Seuls certains produits étaient concernés. Après la perception de cette taxe toute symbolique, les prix des denrées alimentaires de base devaient être réduits, la période de pénurie ayant atteint son terme.

Quant aux profits supposés avoir été tirés du commerce à longue distance, nous avons vu (dans la présentation résumée des résultats acquis lors du premier séjour) que l'autorité centrale semblait en fait manifester une indifférence assez marquée vis-à-vis des commerçants hausa qui traversaient la région. Tout au plus pouvait-elle recevoir de la part de certaines caravanes des dons de valeur purement symbolique (un pot de bière de mil ou un poulet).

La seule autre forme de commerce impliquant des échanges intersociétaux à laquelle les Bassar s'adonnaient, était le commerce du fer. Or, il ressort des enquêtes menées sur cette question qu'aucun contrôle de la chefferie n'était exercé à son encontre. Il n'est pas exact non plus de dire que ce commerce était entre les mains des « chefs de quartier de Bassar » ou encore des « notables de chacune des chefferies locales »<sup>11</sup>. En d'autres termes, les deux formes de commerce orientées vers l'extérieur du pays bassar échappaient au contrôle de la chefferie comme à celui des détenteurs des positions sociales qui lui aurait été subordonné : l'une était le fait exclusif des commerçants étrangers (doublement étrangers puisqu'ils ne faisaient que passer)<sup>12</sup>, et l'autre le fait des forgerons.

S'il est clairement établi que les détenteurs du pouvoir n'étaient pas engagés dans les activités commerciales, on peut toutefois se demander s'ils ne bénéficiaient pas de la possibilité de vendre aux commerçants de passage, sans intervenir eux-mêmes dans la commercialisation, des biens d'un type particulier (se prêtant bien au commerce à longue distance) dont ils auraient détenu de grandes quantités grâce au contrôle exercé sur les conditions de leur production. Un tel contrôle aurait pu être effectué par le truchement de l'esclavage ou à travers les ponctions, directes, sous la forme du tribut, ou indirectes, sous la forme de l'amende pénale, que les détenteurs du pouvoir exerçaient sur les populations locales.

En ce qui concerne le premier point, l'esclavage en pays bassar ne semble pas

- 
10. MARTINELLI 1982 : 77. E. G. NORRIS (1984 : 166) fait très justement observer que la route des commerçants hausa passait par Bassar surtout parce que ce trajet était parmi les plus courts de ceux qui reliaient les cités hausa au grand marché de Salaga. Or, la distance représentait un facteur crucial pour ces commerçants, particulièrement au retour, lorsque, chargés de kola, ils se préoccupaient surtout de réduire les pertes de cette denrée périssable. Cette raison semble en effet suffisante pour expliquer le passage de cette route par Bassar. Dans un texte récent, BARROS (1988 : 109) s'appuie sur ces considérations pour mettre explicitement en doute le rôle supposé attractif de la production métallurgique.
11. MARTINELLI 1982 : 81. L'existence, à Bassar, de chefs de quartier est un phénomène de création coloniale, à l'exception peut-être de deux cas où la question reste ouverte.
12. Il n'y avait pas, semble-t-il, à Bassar, comme c'était le cas dans de nombreuses cités marchandes de l'Afrique de l'Ouest, de communauté de commerçants musulmans.

avoir dépassé le niveau domestique. Il ressort de nos enquêtes sur ce thème que, même chez « les chefs importants », les esclaves n'étaient pas « tenus à l'écart du lignage [ni] organisés en équipes pour travailler intensivement les terres du propriétaire », et, sur ce point à nouveau, nous nous séparons de Martinelli<sup>13</sup>. Nos données recourent plutôt ce que l'on peut inférer des présentations que donnent du phénomène Barros (1985 : 64) et Gbikpi-Benissan (1976 : 143-144) : Les textes de ces auteurs ne font en effet mention d'aucune différence entre les détenteurs du pouvoir et les gens du commun, quant à la quantité de captifs possédés et à l'usage qui en était fait.

En ce qui concerne le deuxième point, celui des ponctions, nous avons établi un inventaire précis, duquel il ressort que les prélèvements effectués sur la population ne portaient pas sur des produits susceptibles d'être vendus aux commerçants hausa de passage. Il semble que les redevances perçues aient été uniquement destinées à assurer l'entretien du chef, de son importante maisonnée ainsi que des laissés-pour-compte de l'organisation lignagère (veuves démunies, essentiellement) qui trouvaient un soutien matériel auprès du souverain ; par ailleurs, leur fonction symbolique de reconnaissance du pouvoir central semble avoir primé sur leur fonction économique. Une autre catégorie de prélèvements, sporadiques cette fois, avait une destination bien spécifique : portant sur les animaux de basse-cour, que les envoyés du chef avaient le droit de saisir en toute impunité dans n'importe quel quartier de l'agglomération, ils étaient effectués au gré d'impératifs rituels, afin d'alimenter en victimes sacrificielles les différentes divinités censées garantir la reproduction de l'ordre naturel. Loin d'être le bénéficiaire des richesses ainsi prélevées, le chef apparaît plutôt dans cette fonction comme un échangeur de matières sacrificielles. Enfin, quant aux ponctions indirectes (amendes pénales), nos enquêtes indiquent qu'elles étaient encore plus légères que les précédentes : la plupart du temps le coupable étant battu, il ne devait s'acquitter d'aucune compensation, et seul le plaignant se contentait d'offrir au chef un pot de bière de mil pour le remercier de la qualité de son verdict. Lorsque le montant de l'amende dépassait ce niveau symbolique, simple forme de reconnaissance de l'autorité judiciaire dévolue au chef, cela était justifié par la nécessité de procéder, pour le bien de toute la population, au sacrifice d'un quadrupède (animal dont la valeur est trop élevée pour être, à l'instar des volatiles, simplement saisi par un envoyé du chef).

Rapportées aux interrogations formulées en introduction, ces différentes données montrent que la modicité des prélèvements effectués par les détenteurs du pouvoir n'était, à Bassar, compensée par aucun moyen indirect (notamment l'esclavage) de contrôle économique.

Il reste à dire un mot du dernier lien formulé dans certains des travaux cités : celui qui aurait existé entre la production métallurgique et le développement de la chefferie. Les réserves de Barros sur cette question ont déjà été signalées. Elles trouvent leur écho dans les résultats de nos enquêtes. En effet, outre l'absence de mainmise, ainsi que nous l'avons mentionné, de la part de l'autorité centrale sur les transactions portant sur le fer, nos investigations ont mis en évidence l'insignifiance du contrôle que les détenteurs du pouvoir exerçaient sur la production des métallurgistes<sup>14</sup>.

13. MARTINELLI 1982 : 96 : « Alors que dans les familles communes le maître travaillait dans le champ aux côtés de l'esclave, dans les familles de chefs importants les esclaves étaient groupés en équipes surveillées par des contremaîtres et entraînés au son de tambours et de sifflets. L'acquisition de captifs contribuait ainsi à la réalisation de surplus qui, à leur tour, pouvaient être investis dans l'achat de nouveaux captifs ».

14. Contrôle qui aurait pris la forme d'un tribut selon MARTINELLI (1982 : 31, 36).



Enfin, sur la question du degré de centralisation atteint par la chefferie dans la période précoloniale, nos enquêtes ont révélé à la fois l'étendue limitée de la zone contrôlée (circonscrite à l'agglomération de Bassar)<sup>15</sup> et la faible emprise exercée sur la population (déjà décelable à partir de la modicité des tributs perçus) ainsi que l'absence à peu près totale de coercition. Il est apparu en particulier de manière indéniable que les villages de l'ouest et du nord du pays ont toujours été indépendants, et que cette situation, en fait permanente, ne devait rien à une prétendue dislocation du pays bassar peu avant la colonisation ni à une perte d'influence de la chefferie de Bassar, victime des guerres expansionnistes des Tyokossi et des Dagomba dont l'objectif aurait été « clairement de porter atteinte à la puissance croissante de la chefferie » (Martinelli 1982 : 20, 100). En réalité, le comportement du chef, tel qu'il est restitué par la plupart des traditions, ne laisse paraître aucun esprit belliqueux<sup>16</sup> : loin de prendre, en cas d'affrontement armé, la tête des guerriers, le chef était dissimulé dans une grotte<sup>17</sup> ; si l'on en croit certains informateurs, ce n'est que lors de batailles entre quartiers qu'il intervenait à l'aide de procédés rituels afin de séparer les belligérants<sup>18</sup>. Par ailleurs, les témoignages recueillis en ce qui concerne les motivations des conflits, montrent que les opérations menées par les Bassar contre l'extérieur relevaient davantage de la catégorie du raid que de celle de la guerre de conquête : les communautés vaincues étaient tout au plus légèrement pillées (il est même difficile de parler de véritable butin tant les prélèvements étaient modestes) mais jamais soumises.

Pour résumer ce premier ensemble de résultats, on peut dire que le schéma explicatif fourni par quelques-uns des précédents auteurs se trouve invalidé. En ce qui concerne la nature du pouvoir central, nous pressentons qu'il est beaucoup moins marqué par une « tendance hégémoniste » que cela a pu être affirmé, et que les effets centralisateurs du commerce à longue distance, comme ceux de la production métallurgique, sont en fait restés pour le moins très limités. En revanche, sa dimension « symbolique » paraît bien plus importante. Ceci nous conduit à aborder le domaine des rituels et à chercher en quoi la chefferie y puise les éléments de sa légitimité en même temps qu'elle y trouve les contraintes qui lui interdisent tout excès en matière de concentration du pouvoir. Si cette nouvelle orientation nous rapproche des travaux de Gbikpi-Benissan, nous verrons toutefois que la documentation rassemblée ne permet pas de le suivre jusque dans certaines de ses conclusions.

15. Constatation qui rejoint celle que fait, de son côté, dans un travail récent, J. PAWLIK (1988 : 35) : « L'autorité du roi (*sic*) de Bassar se limitait aux environs de la ville actuelle ». Et il précise : « Les chefferies de Kabou, Bandjeli et Bapuré ont soit gardé leur indépendance, soit été soumises aux souverains étrangers ».
16. Le groupe détenteur de la chefferie de Bassar n'a assurément rien d'une « aristocratie guerrière » telle qu'on en trouve dans des régions plus occidentales.
17. Mes informations sur cette question m'invitent à suivre GBIKPI-BENISSAN (1976 : 129-130) qui, tout en faisant état de traditions relatant les activités guerrières des chefs Jintija et Atakpa, se range à l'avis de ses informateurs, pour qui la vie du chef « ne doit, en aucun cas, être exposée au danger ».
18. Sur le fait que le chef était maintenu à l'écart des combats, nos données recourent celles de GBIKPI-BENISSAN 1976. La fonction d'intervention en cas de conflit interne est parfois attribuée, par certains informateurs, non pas au chef, mais au principal officiant rituel de l'un des deux clans qui, en concurrence avec celui du chef, revendique le droit de premier occupant (voir plus loin). Selon les tenants de cette version, le chef n'intervenait d'aucune manière en pareil cas.

## Les fondements symboliques de la chefferie de Bassar

Les informations d'ordre purement historique, tirées essentiellement des récits d'histoire du peuplement, fournissent un cadre indispensable à l'intelligibilité des fonctions rituelles des différents groupes en présence. Les récits de peuplement forment un ensemble touffu d'informations souvent contradictoires, en raison surtout de l'enjeu que représente l'ordre d'arrivée des groupes claniques. Cependant, l'opacité n'est pas totale car en général chacun de ces groupes puise les arguments en sa faveur dans la référence à l'existence et au contrôle de certaines puissances surnaturelles qui, elles, sont reconnues de tous et qui, comme telles, sont moins soumises à manipulation. Les recoupements de chaque version avec les éléments rituels qui la concernent, puis la confrontation de ces différentes versions entre elles permettent, peu à peu, de faire apparaître un ordre, un schéma de l'histoire locale du peuplement qui rend compte de l'essentiel des données. Mais, quel que soit le soin mis à son élaboration, il ne perd jamais sa nature hypothétique, et certains éléments restent indéfiniment dans l'ombre.

Pour s'en tenir à l'essentiel, disons que la société bassar est composée d'un certain nombre de groupes claniques établis dans des communautés villageoises distinctes (ou des quartiers), les membres d'un même clan se trouvant parfois répartis dans plusieurs quartiers, et un même quartier comportant souvent des unités de plusieurs clans. Trois clans revendiquent le droit de premier occupant. Parmi eux se trouve celui du chef, le seul à prétendre être véritablement autochtone, tandis que les deux autres se reconnaissent une origine extérieure (et même lointaine) ; mais, selon les versions recueillies chez ces derniers, la région était encore inhabitée lorsqu'ils s'y sont installés.

Un élément essentiel pour la compréhension de la nature de la chefferie de Bassar est la reconnaissance du caractère composite du clan qui en est le détenteur<sup>19</sup>. Certes, ce caractère n'est pas étranger à la plupart des autres clans, mais il revêt dans le cas de celui du chef une dimension politique qui ne se retrouve pas ailleurs. Derrière la proclamation officielle de son unité absolue et de son autochtonie, se révèle sa composition réelle, résultat d'une réunion de groupes divers, d'origines variées, et surtout dépositaires chacun de fonctions rituelles précises<sup>20</sup>. L'analyse conjointe des récits de migrations obtenus auprès de chacun de ces éléments et des principaux rituels collectifs rend manifeste cet aspect composite.

Parmi les groupes qui constituent ce clan, il s'en trouve un qui est le détenteur du culte d'une divinité puissante associée à l'autochtonie — Bassar, dont le nom a servi à désigner l'ethnie dans son ensemble. Pour employer, avec une légère approxi-

19. Cet aspect composite du clan du chef n'a pas échappé à MARTINELLI (1982: 16). Mais, ayant sur ce point limité ses données aux seuls éléments d'histoire du peuplement, il n'a pas été en mesure de déceler l'organisation politico-rituelle qui s'est constituée à partir de cette hétérogénéité initiale.

20. C'est ici que peut être formulée la principale critique sur les conclusions de GBIKPI-BENISSAN : les hommes âgés qui exercent un contrôle sur le pouvoir du chef sont tous des ressortissants du clan Nataka, détenteur de la chefferie, et non des représentants de tous les clans de la société. Par conséquent, si l'on veut suivre cet auteur dans ses analyses, on doit restreindre leur portée à ce seul clan, ce qui leur fait perdre toute pertinence puisque l'institution de la chefferie ne prend son sens que dans le dépassement des groupes claniques, ce que cet auteur lui-même admet. Par ailleurs, ne voir dans ces hommes âgés que des représentants de la « classe exploiteuse », sans discerner les spécialisations rituelles qui les singularisent et qui instaurent entre eux des relations de complémentarité, c'est occulter l'essentiel de la nature de l'institution et ne pas saisir que la sacralité du chef est indissociable de cette coopération dont il est le bénéficiaire.

mation, une terminologie qui a cours dans l'étude de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest, on peut dire que la compétence rituelle dévolue à ce groupe correspond à une maîtrise de la terre. Ses prérogatives en ce domaine, de même que ses traditions orales, le font clairement apparaître comme autochtone face aux autres composantes lignagères du clan. Celles-ci, qui lui sont complémentaires sur le plan rituel, sont respectivement détentrices des puissances de la pluie, du vent, de la fécondité, etc. En définitive, il apparaît que le pouvoir du chef repose en grande partie sur le support et le concours que lui accordent ces groupes. Dans la société bassar, ce pouvoir est très relatif ; pour se prémunir contre une contestation trop vive, le chef a besoin de renforcer sa légitimité en s'attribuant, plus ou moins explicitement, le contrôle des principales puissances qui assurent la reproduction du monde naturel et de la société. C'est à cette fin que son clan s'est constitué en rassemblant autour de lui les différents détenteurs de ces charges. En outre, pour s'affirmer autochtone, il a intégré en son sein le petit groupe qui apparaît comme véritablement tel, ce qui lui a donné accès aux rites liés à l'autochtonie et lui a permis de renforcer son autorité. En échange du soutien qu'ils lui accordent, les groupes ainsi réunis ont gagné le droit de revendiquer leur appartenance au clan du chef, à la puissance duquel ils ont contribué, et d'en tirer tout le prestige qui en découle. Ainsi constitué, ce clan a pu s'imposer face aux autres. Ici, véritablement, l'union fait la force.

Mais cette force trouve ses limites dans ce qui fait son fondement. Face à la société globale, le chef puise dans le rassemblement de compétences rituelles variées l'ascendant nécessaire au dépassement du cadre clanique ; mais, à l'intérieur de son propre clan et face à ceux qui contribuent à cette puissance, il rencontre dans ce même rassemblement les entraves à l'extension de son pouvoir.

Au cours du dernier séjour sur le terrain, il a été possible d'assister aux principales cérémonies de présentation de la bière préparée à partir des prémices du sorgho. L'observation des rites accomplis à cette occasion par les membres du clan du chef a permis de mieux faire apparaître la structure de la répartition des charges rituelles en son sein et, du même coup, d'éclairer la nature de la chefferie.

Ces cérémonies, en résumé, se déroulent en trois phases. Au cours de la première, les membres du clan se séparent en deux ensembles, chacun opérant dans un quartier déterminé, celui du chef, d'une part, et celui du principal officiant rituel du clan (*utandaan*), de l'autre. Au cours de la seconde phase, tous se rassemblent dans ce deuxième quartier et, après un premier rite, se rendent en groupe dans le bois sacré qui abrite la principale divinité du clan. Enfin, lors de la troisième phase, le chef clôture les cérémonies en intervenant lui-même dans le rite final qui a lieu dans son quartier, au retour du bois sacré.

La comparaison des rites accomplis dans chacun des deux quartiers au cours de la première phase révèle une série d'oppositions systématiques. Celles-ci font apparaître les groupes centrés autour du chef, d'une part, et ceux rassemblés autour du principal officiant, de l'autre, comme les termes d'une dualité. Par ailleurs, au sein du premier de ces deux ensembles, la forme des rites traduit la répartition des charges, ainsi que la structure des rapports entre ses différentes composantes. La deuxième et la troisième phase de la cérémonie, considérées l'une par rapport à l'autre, manifestent à leur tour la réalité de cette dualité : la seconde phase est conduite par l'officiant principal qui a la charge du culte de la divinité abritée dans le bois sacré, lieu où le chef ne se rend jamais ; à cette seconde phase répond la troisième qui est présidée par le chef et à laquelle n'assiste pas le principal officiant. L'analyse détaillée de cette dernière phase montre qu'elle reproduit l'une des séquences de la cérémonie d'intronisation du chef. D'une manière générale, les libations de bière préparée à partir du nouveau sorgho sont censées communiquer une nouvelle vigueur aux puissances auxquelles elles sont offertes et c'est là l'essentiel

du sens des rites de cette catégorie en pays bassar. Dans cette cérémonie finale, c'est à la pierre d'intronisation que la libation est faite. Tout se passe comme si le rite voulait exprimer que la renaissance périodique de la puissance qui a fait le chef est conditionnée par la satisfaction préalable de toutes les divinités dont le concours est essentiel à l'exercice de son pouvoir.

Parallèlement à ces recherches sur les rituels, qui jettent un premier éclairage sur la nature de l'institution, d'autres ont été menées sur son origine, à partir essentiellement de l'analyse de la tradition orale. Il est ainsi apparu que, jusqu'à la période coloniale, la chefferie se transmettait suivant une règle d'alternance entre deux branches, règle aujourd'hui abandonnée à la suite de l'intervention de l'administration coloniale qui, ignorante de ces subtilités, a maintenu au pouvoir celle qui en était titulaire au moment de l'arrivée des Européens. L'administration allemande n'a eu à résoudre aucun problème de succession à Bassar, puisque le dernier chef à avoir été intronisé avant la période coloniale, Atakpa, n'est décédé qu'après le départ des Allemands et l'installation des Français. Il est possible que ce changement d'administration sous le règne du même chef ait facilité l'« oubli » d'une règle essentielle du fonctionnement des institutions politiques traditionnelles. Quoi qu'il en soit, les deux intronisations qui ont suivi celle d'Atakpa ont eu lieu sous l'administration française et ont maintenu la détention de la charge au sein de la même branche, ce qui n'a pas été sans provoquer, au sein du clan, des remous et des mécontentements étouffés<sup>21</sup>. Depuis 1981, date du décès du dernier chef, s'ouvre une nouvelle fois la possibilité de réinstaurer la règle bafouée, et les tergiversations qu'on peut observer depuis sont le signe des tiraillements que la perspective de cette succession entraîne entre les deux branches. Le pouvoir national actuel semble incapable de maîtriser la situation non seulement en raison de sa méconnaissance des règles traditionnelles de succession, mais aussi, sans doute, parce qu'il est plus vulnérable aux menaces de sanctions surnaturelles — domaine dans lequel les Bassar ont acquis une réputation terrifiante à l'intérieur de tout le Togo — que ne pouvait l'être l'administration coloniale, plus prompte à trancher<sup>22</sup>.

Ce qui nous intéresse ici est que cette règle d'alternance concerne deux groupes, officiellement apparentés<sup>23</sup>, mais qui paraissent en fait provenir d'endroits différents. Après de longues recherches, il est même apparu que l'une des branches était autrefois étroitement liée à un groupe qui, bien que portant le même nom, est aujourd'hui « exclu » du clan du chef mais a toujours prétendu avoir été possesseur de la chefferie avant le clan jouissant actuellement de cette prérogative. Cette revendication a été relevée par les auteurs précédents, mais elle est toujours demeurée obscure. En particulier, l'apparement de ce groupe « exclu » à l'une des branches qui alternent au pouvoir est passé inaperçu, ce qui n'a pas fourni à ces auteurs le moyen de percevoir pleinement les implications que pouvait avoir une telle revendication. Pour ma part, j'ai effectué des enquêtes visant à approfondir la question, en complétant la collecte des récits d'origine par l'analyse des éléments rituels, vestiges

21. Étouffés par crainte de voir la chefferie passer entre les mains de gens totalement étrangers au clan, ce qui s'est d'ailleurs produit à plusieurs reprises avant l'indépendance, sans que la situation se soit prolongée trop longtemps, suite aux réactions de la population semble-t-il.
22. Des informations de dernière heure m'apprennent qu'un nouveau chef a été « officiellement » (c'est-à-dire devant les autorités politiques de la Préfecture) intronisé le 25 janvier 1989. Les cérémonies traditionnelles, garantes de l'efficacité rituelle de la personne du chef, se sont déroulées à l'écart, et ont débuté peu avant cette date. La période de vacance du pouvoir aura tout de même duré plus de sept ans.
23. Plus étroitement encore que ne le sont entre elles les différentes composantes du clan du chef, dont on apprend somme toute assez vite qu'elles n'ont pas toutes la même origine.

de cette ancienne chefferie. J'ai pu ensuite comparer ces données aux traditions qui retracent les conditions de la mise en place de la chefferie actuelle ainsi qu'aux rites qu'elle met en œuvre.

Les récits qui relatent les circonstances de l'instauration de l'ancienne institution la font apparaître comme « autochtone » : elle n'a pas une origine extérieure, elle n'a pas non plus été créée puis remise à un groupe étranger par les populations déjà sur place qui auraient ressenti un besoin d'organisation « supérieure » ; c'est une chefferie qui a été « déterrée », donc inventée sur place, « faite à la maison ». En outre, un élément essentiel à retenir est que la plupart des versions qui lui sont relatives, font mention de l'apparition simultanée de la maîtrise « religieuse » (charge correspondant à *utandaan*, le principal officiant rituel du clan) et de la chefferie : les deux fonctions auraient été « découvertes » au même moment, mais par deux personnages différents (quoique du même clan).

En revanche, dans les récits qui font état de l'instauration de la nouvelle chefferie, celle-ci est présentée comme un élément qui est intervenu après coup. Autre différence : elle aurait été confiée à un groupe étranger. Dans ces récits, rapportés avant tout par les membres des groupes responsables d'une des charges rituelles qui entourent la chefferie actuelle, il nous est généralement dit : « Nous, nous avions notre charge rituelle (quelle qu'elle soit), nous ne pouvions pas avoir la chefferie en plus. Alors, nous l'avons donnée à ces étrangers ».

Sans entrer, à ce stade de la recherche, dans les détails qu'exigerait une analyse sérieuse, on peut souligner que la dualité qui, à travers les rituels, nous est apparue si essentielle dans la structure de la chefferie actuelle, y est une construction après coup alors qu'elle était donnée d'emblée dans la fondation de l'ancienne. Par ailleurs, il serait vain de chercher à retrouver autour de cette dernière une répartition aussi élaborée des rôles rituels que celle qui entoure la nouvelle institution. En conjonction avec d'autres éléments qu'il serait trop long de passer en revue ici, ceux qui viennent d'être exposés conduisent à penser que l'ancienne chefferie était une institution encore balbutiante, dont la structure n'était pas entièrement éprouvée. Selon les traditions recueillies, les chefs alors en place se comportaient mal : il est fait état de leurs pillages et de la mauvaise qualité de leurs jugements. Par ailleurs, la population de l'agglomération de Bassar, située au pied d'une colline élevée qui a maintes fois, et efficacement, servi de refuge face aux raids des populations voisines (notamment les Dagomba), s'est accrue assez rapidement<sup>24</sup>. On peut penser, ainsi que l'affirment nos informateurs, que des problèmes se sont posés dans l'harmonisation des rapports entre communautés dont le nombre s'accroissait. Les moyens mis en œuvre jusque-là dans la résolution des conflits s'avérant insuffisants, et la chefferie alors en place se révélant incapable de faire face à ces difficultés croissantes, il aurait été fait appel à des étrangers pour instituer une autorité centrale à la fois plus apte à « trancher les affaires »<sup>25</sup> et peut-être aussi plus limitée dans ses possibilités d'extension, afin d'éviter les abus qui semblent avoir marqué la première expérience. Un moyen s'offre immédiatement aux réformateurs, c'est de s'inspirer, en le complétant, du modèle de la première institution : ainsi sera instaurée à nouveau la dualité primordiale entre le chef et l'officiant rituel, mais elle sera cette fois assortie d'un ensemble de compétences rituelles complémentaires, dévolues à des groupes

24. On dispose d'informations assez précises sur ces mouvements, par les traditions orales d'une part, mais également par les travaux archéologiques de P. de BARROS (1985 : 405-444).

25. Cette façon de voir est partagée par GBIKPI-BENISSAN (1976 : 149) qui a été frappé par l'insistance de ses informateurs sur ce point. Cet auteur est bien plus convainquant dans les passages où il se laisse guider par les dires de ses interlocuteurs que dans ceux où son souci d'interprétation synthétisante l'entraîne sur des terrains plus fragiles.

distincts qui se chargeront en quelque sorte d'appuyer le chef tout en contrôlant ses initiatives. Il convient toutefois de remarquer que ces compétences préexistent à la mise en place de cette nouvelle institution ; simplement, elles étaient d'abord réparties « anarchiquement » entre les groupes qui composaient alors la société. Ce qui est nouveau, c'est leur réunification autour de la nouvelle chefferie. De sorte que cette dernière est une institution qui est loin de se limiter au statut du chef. Ce qui la caractérise, c'est son rôle de coordinatrice de ces différentes compétences rituelles, rôle qui est souligné dans la cérémonie d'intronisation dont une séquence consiste à faire visiter au nouveau chef les principaux lieux culturels du clan et à l'informer du contenu de chacun de ces cultes : une éducation religieuse en somme ; mais surtout le rappel qu'il n'est rien sans le support des différents responsables de ces lieux culturels. C'est également cette dépendance, on l'a vu, qui est annuellement réaffirmée à l'occasion de la cérémonie de libation de la bière du nouveau sorgho.

Cette réorganisation des principales charges rituelles qui caractérise l'instauration de la nouvelle chefferie est également perceptible à travers l'établissement de la règle d'alternance. Celle-ci, on s'en souvient, impose que se succèdent au pouvoir des représentants de deux groupes distincts : l'un est le groupe d'étrangers autour duquel s'est effectué cette réorganisation, l'autre est un groupe apparenté à celui qui était préalablement détenteur de la chefferie. A y regarder de près, cette règle d'alternance ressemble fort à une application particulière de la réorganisation générale qui aurait marqué l'établissement de la nouvelle chefferie. Le principe de cette réorganisation a été de réunir des éléments préexistants et de créer, par leur seul assemblage, structuré d'une manière déterminée, une institution nouvelle dont la nature réside dans la forme même de cet assemblage. Tout comme les charges rituelles auxquelles la nouvelle chefferie est désormais associée, l'ancienne se présente, au moment de la refonte des institutions, comme une charge parmi d'autres. Plutôt que de remplacer purement et simplement une dynastie par une lignée concurrente, au risque d'engendrer un conflit, le procédé a consisté à intégrer l'ancienne chefferie dans la nouvelle institution en établissant une sorte de compromis entre les deux groupes. Ce compromis, ne pouvant contourner l'exigence de l'unicité du chef régnant, a tout naturellement pris la forme d'une alternance, en lieu et place d'une simple juxtaposition qui eût été impossible, bien que préférable conceptuellement. De même que le regroupement des différentes compétences rituelles autour de la personne du chef renforce la légitimité du groupe détenteur du pouvoir tout en diffusant ce pouvoir entre de nombreux pôles, de même la mise en place d'une règle d'alternance contribue-t-elle au partage du pouvoir et à la prévention d'une concentration qui serait jugée excessive.

Un élément retient l'attention dans les récits sur l'origine de la nouvelle chefferie : les informateurs insistent sur le fait que celle-ci a été demandée par les groupes en place qui en ressentaient le besoin afin d'harmoniser leurs rapports, et n'a pas été imposée par un groupe venu de l'extérieur en conquérant. Ici, l'instauration du pouvoir n'est pas le résultat d'une conquête entreprise par une aristocratie guerrière soumettant la population locale par la force des armes. L'initiative est du côté de cette dernière et non de celui du groupe étranger qui ne fait que répondre à la sollicitation dont il est l'objet.

Face à ce besoin d'un ordre nouveau, chacun des groupes en place aurait refusé de se charger de la chefferie pour ne pas cumuler les fonctions, cumul incompatible avec l'idéologie de cette société. Mais ce refus aurait aussi été dicté par le souhait général de confier la charge de juger les affaires à un étranger, afin d'assurer l'impartialité des verdicts rendus, à l'abri de toutes considérations personnelles, notamment celles qu'induisent les liens de parenté.

En d'autres termes, la demande d'une institution qui coiffe les différentes communautés afin de réguler les tensions qui naissent entre elles, motivée par

l'arrivée croissante de groupes nouveaux au pied de la colline de Bassar, se serait accompagnée du souci de prévenir tout excès d'un pouvoir susceptible de limiter l'autonomie des différentes communautés. En ayant pris soin d'entourer le chef d'une cohorte de détenteurs de compétences rituelles, en imposant une alternance et, par là, un compromis entre deux groupes initialement concurrents, la société bassar aurait su trouver un équilibre entre la nécessité d'harmoniser les rapports entre communautés, afin d'éviter un éclatement, et la souhaitable préservation de l'autonomie de chacune d'entre elles.

Telle qu'elle est analysée ici, la structure sociale bassar ne doit rien à des éléments extérieurs tels que des invasions ou le commerce à longue distance. Et c'est bien ce que révèle l'étude des traditions orales sur ces thèmes. Ces facteurs extérieurs n'ont sans doute pas exercé moins de pression qu'ailleurs, mais la société bassar a su globalement rester imperméable à leurs effets : face au commerce hausa, elle affiche une indifférence à peu près totale (la chefferie ne prélève aucune taxe et est à peine informée du passage des caravanes<sup>26</sup> ; la principale exportation du pays bassar, les objets de fer, passe par des circuits commerciaux indépendants et n'est soumise à aucun contrôle de la part des détenteurs du pouvoir, ou d'autres personnages) et face aux invasions des Dagomba voisins, elle se défend sans rien modifier de son organisation politique<sup>27</sup>. Cette capacité de résister (jusqu'à un certain point, cela va de soi) à des agressions externes, la société bassar la doit essentiellement à un facteur naturel de première importance : l'existence de la colline élevée au pied de laquelle l'agglomération s'est abritée. Le caractère accidenté du relief a permis aux Bassar de résoudre leurs problèmes de défense tout en préservant leurs institutions, sans entraîner de refonte de leur organisation sociale dans le sens d'une centralisation politique plus poussée qui, dans bien des cas, est l'amorce d'un processus conduisant à l'instauration de l'État.

Paris, 1988.

#### RÉFÉRENCES

BARROS, P. de

- 1985 *The Bassar : Large-Scale Iron Producers of the West African Savanna*, Los Angeles, University of California, Ph. D. thesis, multigr.
- 1986 « Bassar : A Quantified, Chronologically Controlled, Regional Approach to a Traditional Iron Production Centre in West Africa », *Africa*, LVI (2) : 148-173.
- 1988 « Societal Repercussions of the Rise of Large-Scale Traditional Iron Production : A West African Example », *African Archaeological Review*, VI : 91-113.

26. L'inexistence de toute forme de taxe ou de péage n'a pas lieu d'être interprétée ici comme une volonté délibérée d'attirer les commerçants, ne serait-ce que parce que le chef et son groupe ne trouvent aucun intérêt dans le passage de la route commerciale, si ce n'est celui d'assurer à la population un approvisionnement régulier en produits spécifiques tels que le natron utilisé dans la préparation des sauces.

27. Là-dessus, je ne partage pas le point de vue de BARROS (1985 : 66, 335, 443) qui voit dans la menace d'invasions perpétrées par les royaumes voisins le phénomène qui aurait abouti à la fondation de la chefferie de Bassar. Les observations rapportées plus haut sur l'absence totale de fonction militaire de la chefferie vont dans le même sens.

DUGAST, S.

1986 « La pince et le soufflet : deux techniques de forge traditionnelles au Nord-Togo », *Journal des Africanistes*, LVI (2) : 29-53.

GBIKPI-BENISSAN, D. F.-J.

1976 *Pouvoirs politiques anciens et pouvoirs politiques modernes au Togo, La chefferie dans la nation contemporaine. Essais de sociologie politique sur la chefferie en pays Bassari, Akposso et Mina*, Paris, Université de Paris V, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, multigr.

MARTINELLI, B.

1982 *Métallurgistes bassar : techniques et formation sociale*, Lomé, Université du Bénin, Institut national des sciences de l'éducation (« Études et documents de sciences humaines, sér. A » 5).

NORRIS, E. G.

1984 « The Hausa Kola Trade Through Togo, 1899-1912 : Some Quantifications », *Paideuma*, 30 : 161-184.

PAWLIK, J.

1988 *La mort, expérience d'un peuple. Étude des rites funéraires des Bassar du Nord-Togo*, Paris, Université de Paris V, thèse de doctorat, multigr.

TERRAY, E.

1974 « Long-Distance Exchange and the Formation of the State : The Case of the Abbron Kingdom of Gyaman », *Economy and Society*, III (3) : 315-345.

1982 « L'économie politique du Gyaman », *Cahiers d'Études africaines*, XXII (3-4), 87-88 : 251-275.